

2023-2305
2024-02-16

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2305
2024-02-16

VAPORISATION POUR VACHES LAITIÈRES

CONTIENT DES PYRETHRINES ET DU BUTOXYDE DE PIPERONYLE

AGRICOLE

Pour une utilisation à l'intérieur dans les étables laitières, les salles de lait, les étables à bovins, les écuries et les porcheries pour (tuer/contrôler) les mouches domestiques, les mouches faciales, les mouches d'écurie, les mouches à cornes, les taons, les moustiques, les guêpes, les frelons, les araignées, les fourmis, les cafards et les grillons.

À utiliser sur les bovins de boucherie et les bovins laitiers (en lactation et non en lactation) et les porcs pour (tuer/contrôler) les taons, les mouches à cornes, les moustiques et les mouches d'étable. À utiliser sur les bovins de boucherie et les vaches laitières (en lactation et sans lactation) pour (tuer/contrôler) les poux suceurs de sang.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT

L'EMPLOI PRINCIPES ACTIFS :

Pyréthrines.....0.1%
Butoxyde de Pypéronyle . 1.0%

Prête à employer

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

NO. D'ENREGISTREMENT:
24159

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 4L, 10L, 20L

ATTENTION: POISON

Can-Vet Animal Health Supplies Ltd.
4-61 Malcolm Rd.
Guelph, ON
N1K 1A7

AVIS A L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX: Ce produit peut être employé dans les bâtiments de ferme et sur le bétail. Il extermine au contact: mouches domestiques, moustiques, guêpes, frelons, araignées, fourmis, grillons, mouches faciales, mouches d'étables, mouches de cornes, mouches a cheval et poux suceurs..

MODE D'EMPLOI : Pour une efficacité maximum, un traitement localise et par brumissage est recommande.

VAPORISATION DANS L'ESPACE: L'application spatiale est une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air d'un espace intérieur.

Bâtiments de ferme - (fermes laitières, étables, écuries, porcheries) Pour maîtriser rapidement les mouches, moustiques, araignées, fourmis, blattes: appliquer la solution avec un bon pulvérisateur (brumisateur) réglé pour dispenser un très fin brumissage comme l'équipement Fogmaster ou U.L.V. lequel dégage une buee avec des gouttelettes de 15 à 25 microns de diamètres. Tous les animaux doivent être éloignés des étables/batiments avant de procéder au brumissage. Fermer les fenêtres, les portes, arrêter les systèmes de ventilation et couper le courant. Porter un masque ou un appareil respiratoire et des vêtements protecteurs. Diriger le brumissage vers le haut des bâtiments pour remplir l'espace d'un fin brouillard. S'emploie à raison de 200 à 300 ml pour 100 mètres cubes. Laisser les lieux fermes pendant 15 minutes avant d'aérer de nouveau. Ne pas utiliser dans les domiciles. Aérer et garder les animaux à l'extérieur des aires vaporisées pendant au moins 30 minutes après le traitement. Vaporiser seulement quand la température est inférieure à 32 degrés C. Ne pas utiliser autour de la trayeuse mécanique. Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème parasitaire persiste ou réapparaît.

Bétail - vaporiser sur les bêtes à cornes, vaches laitières et porcs: Contre les mouches du cheval, les mouches de cornes, les moustiques, et les mouches d'étables: appliquer jusqu'à 30 ml par animal, à l'aide d'un pulvérisateur dispensant un fin brumissage. Couvrir entièrement l'animal mais sans mouiller le poil. Ne pas vaporiser dans les yeux ou la bouche. Ne pas utiliser plus qu'une fois par jour. Vaporiser les vaches laitières avant la traite mais éviter la vaporisation directe sur les pis. Laver les pis avant la traite. Pendant la haute saison des mouches, NE PAS appliquer plus d'une fois par jour. En dehors de la haute saison des mouches, NE PAS appliquer plus d'une fois par semaine. Le traitement ne doit être répété que si le problème parasitaire persiste ou se reproduit.

Pour maîtriser les poux du bétail: Appliquer sur les zones infestées de l'animal à l'aide d'une brosse à poils durs pour que le brumissage pénètre à la base du poil. Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème parasitaire persiste ou réapparaît..

AVERTISSEMENT: Si une éruption cutanée apparaît, discontinuer l'utilisation.
MISES EN GARDE: GARDEZ HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS. Nocif si avale, inhale ou absorbe par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement à l'eau et le savon après la manutention du produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de respirer le brouillard. Si une éruption cutanée apparaît, discontinuer l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les aliments, le fourrage ni l'eau. À conserver dans le contenant d'origine, loin du fourrage et des aliments. Employer seulement lorsque la salle de traite N'EST PAS en utilisation. Couvrir ou enlever tous les outils et équipement de traite avant la vaporisation. Après la vaporisation, laver toutes les surfaces qui peuvent être en contact avec le lait et rincer complètement à l'eau potable avant de recommencer la traite.

LIMITATIONS D'UTILISATION :

- NE PAS appliquer lorsque des personnes, des animaux domestiques ou du bétail sont présents.
- NE PAS laisser la pulvérisation s'égoutter ou dériver sur des surfaces non ciblées.
- Couvrir ou retirer tous les aliments/aliments pour animaux. Couvrez toutes les surfaces, équipements et ustensiles de

transformation des aliments pour animaux/aliments pour animaux ou lavez-les soigneusement après le traitement.

- NE PAS appliquer lorsqu'une installation de transformation des aliments pour animaux, une salle de traite ou une laiterie est en activité.
- Des précautions doivent être prises pour éviter que le pesticide ne sorte du vide.
- Tout dépôt de résidu sur les surfaces non ciblées doit être éliminé par l'applicateur.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.
- NE PAS entrer ou permettre l'entrée dans les zones traitées pendant 2 heures après l'application.
- Si vous entrez dans des zones intérieures traitées avant la ventilation, portez une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, une cagoule résistante aux produits chimiques, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur avec un filtre biologique approuvé par le NIOSH. cartouche anti-vapeur avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH approuvée pour les pesticides.
- Éviter tout contact avec les animaux traités jusqu'à ce qu'ils soient secs.
- NE PAS laisser la pulvérisation s'égoutter ou dériver sur des surfaces non ciblées.

ELIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient du distillat de pétrole.